

PONANT

DOCUMENTS REQUIS

- Passeport en cours de validité ou carte d'identité non prorogée
- Tous les passagers (2 ans et plus) doivent fournir **un certificat de test RT-PCR négatif effectué dans les 72 heures avant l'embarquement**
- Tous les passagers (12 ans et plus) doivent **être complètement vaccinés** (c'est-à-dire avoir reçu l'ensemble des vaccins plus de 14 jours avant le début de la croisière, avec un vaccin Covid-19 approuvé : Pfizer, Moderna, AstraZeneca, Johnson & Johnson)
- Avoir été guéri du COVID-19 au cours des 6 derniers mois. Se munir d'un certificat médical attestant ne plus être contagieux même si positif datant d'au moins 15 jours et moins de 6 mois. **Il est vivement conseillé de passer un test moléculaire ou antigénique dans les 48 heures précédant le départ du navire (non requis pour les passagers de moins de 2 ans) afin de vous éviter un déplacement inutile.**
- Assurance Covid
- Un test COVID-19 ou un formulaire de localisation des passagers (PLF) peut toujours être nécessaire pour les exigences de mobilité nationale ou internationale : **il est de la responsabilité de chaque hôte de vérifier cette exigence avant le départ.** De plus, un formulaire de localisation des passagers doit également être rempli **avant d'entrer en Italie** (plus d'informations [ici](#)).

Le certificat original de résultats du test ou du certificat de vaccination ou de récupération doit être présenté au terminal (format papier ou électronique) et doit être en anglais, italien, allemand, français ou espagnol.

Conformément à notre protocole de santé et de sécurité strict, **tous les hôtes vaccinés et non vaccinés devront subir des tests de santé et COVID 19, qui comprend un test COVID-19**, un questionnaire de santé et un contrôle de température sans contact, au terminal avant l'embarquement.

L'embarquement sera refusé en cas de :

- Symptômes tels que fièvre (> 37,5°C/99,5°F), toux, difficultés respiratoires, frissons, courbatures, fatigue, maux de tête, maux de gorge et perte de goût ou d'odorat dans les 14 jours précédant l'embarquement
- Exposition potentielle à un cas suspecté ou confirmé de COVID-19 dans les 14 jours précédant l'embarquement
- Restrictions temporaires de voyage basées sur les circonstances locales. Par exemple, certains pays peuvent refuser des visas ou interdire l'entrée sur la base des antécédents de voyage ou de la nationalité.
- Défaut de présentation de preuve de la police d'assurance obligatoire COVID-19 (qui doit être en anglais, italien, allemand, français ou espagnol).

